

TOUR du MORVAN par les GRANDS LACS

Le PARC NATUREL REGIONAL du MORVAN

Un Parc Naturel Régional, c'est un espace rural vivant, un paysage imprégné par le travail et la vie de l'homme, un espace où la nature conserve ses droits, un territoire à mettre en valeur au profit de ceux qui y vivent et dans lequel l'homme d'aujourd'hui trouvera le contact avec la nature et le lieu de récréation paisible grâce à la protection et à la mise en valeur de ses richesses naturelles et culturelles.

L'une des meilleures garanties de la sauvegarde et de la promotion de ce patrimoine est l'existence d'une économie rurale vivante. C'est là le premier des objectifs définis par la charte du P. N. R. M. agréée par arrêté ministériel le 17 janvier 1979, objectifs qui se résument ainsi : développer, protéger, éduquer, accueillir.

Le Parc, institué par décret du 16 octobre 1970, couvre 173 000 ha. Il est, sur le plan administratif, le seul facteur d'unité de cette région qui s'étend sur les quatre départements bourguignons : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne. Il regroupe 64 communes pour une population de 30 000 habitants.

Le Morvan, situé à proximité de villes, comme Paris, Lyon, Dijon, Mâcon, Auxerre, Nevers, constitue un véritable écrin de verdure pour les habitants de ces villes, mais il ne pourra le demeurer qu'à la condition formelle que ceux qui y vivent et y ont leurs principales occupations puissent continuer à y trouver les emplois, les services et les équipements que tout citoyen est en droit d'attendre de notre société.

A nous d'organiser ce territoire avec les communes et les départements concernés, avec l'aide de la région et de l'état. Le P. N. R. M. entend apporter des idées et des moyens et les mettre en oeuvre avec l'accord de tous.